

Délibérations de la séance du  
Conseil Municipal du 30 mars 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/007 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au fonctionnement des conseils municipaux et notamment l'article L.2121-22 ;

Vu les dispositions particulières applicables en Alsace ;

Considérant la nécessité d'assurer une meilleure préparation du Conseil municipal et d'améliorer l'étude des dossiers relevant des compétences communales ;

Considérant l'intérêt de créer des commissions municipales chargées d'examiner les affaires soumises au Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
Décide

#### Article 1 : Création des commissions

Il est créé trois commissions municipales permanentes :

- Commission 1 : Sécurité, urbanisme, environnement, plan local d'urbanisme, travaux, gestion des bâtiments, des salles du cimetière, qualité de la vie et chasse
- Commission 2 : Finances, marchés publics et appels d'offres
- Commission 3 : Affaires scolaires, périscolaire, fêtes et vie associative, seniors, jeunesse, sport et action sociale

#### Article 2 : Désignation des membres

Sont désignés membres des commissions comme suit :

- **Commission 1** : Sécurité, urbanisme, environnement, plan local d'urbanisme, travaux, gestion des bâtiments, des salles, du cimetière, qualité de la vie et chasse
  - BANHOLZER Étienne
  - FRANTZ Bruno
  - HERTZOG ZINS Pierre
  - SINNIG Florent
  - VOISIN Jeannine
- **Commission 2** : Finances, marchés publics et appels d'offres
  - GEORGELIN Cécile
  - MEYER Stéphane
  - VOISIN Jeannine

- **Commission 3** : Affaires scolaires, périscolaire, fêtes jeunesse, sport et action sociale

- |                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| 1. GEORGELIN Cécile    | - HOFFMANN Sophie |
| 2. GREINER Cindy       | - MEYER Stéphane  |
| 3. HERTZOG ZINS Pierre |                   |

*Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.*

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026008-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/008 – DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner un correspondant Défense au sein du Conseil municipal.

Ce correspondant a pour mission de relayer les informations relatives aux questions de défense, de participer au maintien du lien entre les forces armées et la Nation, et de sensibiliser les administrés aux enjeux de défense et de citoyenneté.

Il constitue également un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires et les services de l'État dans la commune.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Pierre HERTZOG ZINS en qualité de conseiller municipal correspondant Défense ;
- **PRÉCISE** que cette désignation prendra effet à compter de ce jour ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette désignation aux autorités compétentes, notamment à la préfecture et à la délégation militaire départementale.

*Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.*

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 30 Mars 2026

Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS



Le Maire,  
Bernard ROHR

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/009 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL A LA SÉCURITÉ ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'intérêt de désigner un correspondant communal à la sécurité routière.

Ce correspondant est chargé de relayer, au niveau local, les actions et informations en matière de sécurité routière. Il contribue à la sensibilisation des habitants, notamment des jeunes, aux risques routiers et participe à la mise en œuvre d'actions de prévention en lien avec les services de l'État et les partenaires locaux.

Il constitue un interlocuteur privilégié de la préfecture et des services compétents en matière de sécurité routière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DÉSIGNE** Madame MEYER Clarisse en qualité de correspondant communal à la sécurité routière ;
- **PRÉCISE** que cette désignation prend effet à compter de ce jour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à notifier cette désignation aux services de l'État.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026011-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/010 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Dans ce cadre, la collectivité doit désigner un délégué élu chargé de représenter la commune au sein du CNAS, de relayer les informations auprès des agents et de participer à la vie de l'organisme.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : DÉSIGNE :

- Madame Cécile GEORGELIN, conseillère municipale, en qualité de déléguée élue de la commune auprès du CNAS ;
- Mme Véronique ROSÉ en qualité de correspondante communale et déléguée des agents ;
- **PRÉCISE** que ce délégué représentera la collectivité dans ses relations avec le CNAS et participera aux instances auxquelles elle est conviée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.*

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 30 Mars 2026

Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS



Le Maire,  
Bernard ROHR

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026010-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/011 –INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu les articles L.2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu la délibération N°DCM2026/006 fixant à 3 le nombre d'adjoints,

Vu l'arrêté municipal N°09/2026 en date du 20 Mars 2026 portant délégation de fonction et de signature Monsieur Julien IMPROVISATO, Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal N°10/2026 en date du 20 Mars 2026 portant délégation de fonction et de signature Madame FREYERMUTH Adriana, Adjointe au Maire,

Vu l'arrêté municipal N°11/2026 en date du 20 Mars 2026 portant délégation de fonction et de signature Monsieur Jean-Claude MEYER, Adjoint au Maire,

Considérant que la commune compte 753 habitants :

- Le taux maximal de l'indemnité du maire est fixé à **44,3%** de l'indice brut terminal de la fonction publiques ;
- Le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint est fixé à **11,77%** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 20 Mars 2026,

Article 1<sup>er</sup> : Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, comme suit :

✓ Maire : 44.3 %,

✓ Adjoints : 11.77 %,

Article 2<sup>o</sup> : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de la fonction publique.

Article 3<sup>o</sup> : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS**

( Article L.2123-20-1-III. – Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.)

**Arrondissement :** SARREGUEMINES

**Collectivité de :** WITTRING

**Population totale :** 753 habitants

**Indemnités du Maire :**

Nom et prénom du bénéficiaire :	% de l'indemnité	Total brut en Euros
<b>ROHR Bernard</b>	44,3	1 820,96 €

**Indemnités des Adjointes :**

Nom et prénom du bénéficiaire :	% de l'indemnité	Total brut en Euros
<b>IMPROVISATO Julien</b>	11,77	483,81 €
<b>FREYERMUTH Adriana</b> (née CRISTACHE)	11,77	483,81 €
<b>MEYER Jean-Claude</b>	11,77	483,81 €

A WITTRING, le 30 mars 2026

Le Maire,

**Bernard ROHR**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026012-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/012 – FRAIS DE RESTAURATION ET DE RECEPTION

#### Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

Pour la durée du mandat en cours :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager des dépenses de restauration dans le cadre de réunions de travail ainsi qu'à l'occasion de la réception de personnalités, et **DE PRÉCISER** que ces dépenses seront imputées au compte **6531 – Frais de représentation du maire** ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge des dépenses de restauration et, plus largement, des frais engagés à l'occasion :
  - des vins d'honneur,
  - des remises de prix,
  - des inaugurations,
  - des événements et manifestations présentant un intérêt communal,
  - du repas des seniors,
  - des séances de travail du conseil municipal et des commissions,et **DE PRÉCISER** que ces dépenses seront imputées au compte **623 – Fêtes et cérémonies** ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

*Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.*

Pour extrait conforme.

Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.

Wittring, le 30 Mars 2026

Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS



Le Maire,  
Bernard ROHR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/013 – AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS DE REEMPLACEMENT

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

Considérant que les nécessités de continuité du service public peuvent justifier le remplacement temporaire d'agents territoriaux momentanément indisponibles (congé de maladie, congé maternité, congé annuel, formation, etc.),

Considérant que des besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité peuvent également nécessiter le recrutement d'agents contractuels,

Considérant qu'il convient, dans un souci de bonne organisation des services et de réactivité, d'autoriser le Maire à procéder à ces recrutements sans délibération préalable pour chaque situation,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, pour toute la durée du mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels :
  - afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents territoriaux indisponibles, dans les conditions prévues à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique ;
  - afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans les conditions prévues aux articles L.332-23 et L.332-24 du même code ;
- DE PRÉCISER que ces recrutements seront conclus pour une durée déterminée strictement limitée :
  - à la durée de l'absence de l'agent remplacé ou du besoin temporaire ;
  - ou à la durée du besoin temporaire, saisonnier ou occasionnel ;
- DE CONFIER à Monsieur le Maire la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés, en fonction de la nature des fonctions exercées, du niveau de qualification requis et de l'expérience des candidats ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits annuellement au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026013-DE

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026014M-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

#### DCM 2026/014 GRATIFICATION POUR RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2001, le Conseil Municipal a instauré une gratification destinée à récompenser à chaque nouveau bachelier de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, de maintenir cette aide pour la réussite au baccalauréat général ou professionnel, au même montant de 100 €.

Cette gratification sera versée aux nouveaux bacheliers à compter de 2026 pour la durée de la mandature sur présentation des documents suivants :

- un relevé de notes
- une carte nationale d'identité
- un relevé d'identité bancaire

L'ensemble de ces documents devra être concordant et mentionner une adresse dans la commune de WITTRING.

Les bacheliers ont 6 mois à compter de la date de leur diplôme pour effectuer leur demande.

Le Conseil Municipal se réserve le droit d'examiner au cas par cas, toute situation particulière.

Il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026015M-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/015 SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE AUX ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DOMICILIÉS A WITTRING

Vu la délibération du 08 mars 2004,  
Vu la délibération du 14 avril 2014,  
Vu la délibération du 06 novembre 2017,  
Vu la délibération du 22 octobre 2018,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide d'attribuer pour la durée de la mandature une participation d'un montant de 50 €, accordée dans le cadre des voyages scolaires, à chaque élève de l'enseignement secondaire domicilié dans la commune.

Chaque bénéficiaire ne pourra prétendre à cette aide qu'une seule fois au cours de sa scolarité.

Cette participation sera versée à la famille, sur présentation d'un justificatif de participation au voyage délivré par l'établissement scolaire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Note que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de la mandature au compte 6574.

*Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.*

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026016-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/016 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE MENUISERIES INTERIEURES

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée pour les travaux de rénovation de la mairie,

Vu l'avancement des travaux permettant désormais d'envisager l'équipement de la salle des mariages, notamment l'acquisition de mobilier,

Vu les offres reçues et analysées conformément aux critères établis,

Considérant que l'entreprise Menuiserie SCHREIBER de Rouhling a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

1. D'attribuer les travaux de menuiserie intérieure dans le cadre de la rénovation de la mairie à l'entreprise Menuiserie SCHREIBER de Rouhling, pour un montant de 8 215.00 euros H.T. 9 858.00 euros T.T.C.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette attribution et à engager les démarches nécessaires à l'exécution du marché.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS



Le Maire,  
Bernard ROHR

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026017-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/017 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE MENUISERIES EXTERIEURES

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée pour les travaux de rénovation de la mairie,

Vu l'avancement des travaux permettant désormais d'envisager l'équipement de la salle des mariages et du conseil municipal en menuiseries extérieures,

Vu les offres reçues et analysées conformément aux critères établis,

Considérant que l'entreprise Fenêtres SCHMITT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

1. D'attribuer les travaux de menuiserie extérieures dans le cadre de la rénovation de la mairie à l'entreprise Fenêtres SCHMITT, pour un montant de 8 728,55 euros H.T. 10 474,26 euros T.T.C.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette attribution et à engager les démarches nécessaires à l'exécution du marché.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026018-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/018 –AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°71222600005 ;

Considérant :

La nécessité de formaliser l'occupation du domaine public fluvial pour le parking et les espaces verts situés autour de la capitainerie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°71222600005, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets
- Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**

# MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Maire 06 42 49 48 59

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 057-215707480-20260330-DCM2026019-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2026

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Sous la présidence de M. Bernard ROHR, Maire, M. Julien IMPROVISTAO, Adjoint, Mme Adriana FREYERMUTH, Adjointe, M. Jean-Claude MEYER, Adjoint MM. Mmes BANHOLZER Étienne, BORDONNÉ Sofia, FRANTZ Bruno, GEORGELIN Cécile, GREINER Cindy, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Sophie, MEYER Clarisse, MEYER Stéphane, SINNIG Florent et VOISIN Jeannine.

Absents avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Procurations : Néant

### DCM 2026/019 – RENONCEMENT A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUITE A UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants et L.213-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain ;

Vu la délibération en date du 03/07/2017 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire communal ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 13/03/2026, présentée par l'office notarial PEFFERKORN, concernant le bien sis 19 Val de Sarre, ainsi que les parcelles cadastrées section 9 parcelles 54 – 139 – 140 – 141, d'une superficie totale de 1411 m<sup>2</sup>, appartenant à \*\*\*.

Considérant

Que la commune dispose d'un droit de préemption urbain sur le secteur concerné ;  
Que le bien objet de la DIA ne présente pas, en l'état, d'intérêt particulier justifiant son acquisition par la commune dans le cadre de sa politique foncière ;  
Qu'il y a lieu, en conséquence, de renoncer à l'exercice du droit de préemption ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien situé 19 Val de Sarre, ainsi que les parcelles cadastrées section 9 parcelles 54 – 139 – 140 – 141.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au notaire et aux parties intéressées ;
- Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.**

**Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.**

**Wittring, le 30 Mars 2026**

**Le secrétaire de séance,  
Pierre HERTZOG-ZINS**



**Le Maire,  
Bernard ROHR**